



Faux documents fournis par colocataire

Par **pauline DELANOE_old**, le **03/09/2007** à **05:07**

Bonjour, je vous expose mon problème

Je suis en colocation depuis un an (bail 3 ans avec clause de solidarité) avec une personne avec qui la cohabitation de passe très mal. Je souhaite donner mon préavis pour quitter ce logement mais la personne en question refuse que nous fassions un avenant qui me permettrait de me dégager de cette clause de solidarité. Or je viens de découvrir qu'elle n'a fourni que des faux documents pour la signature du bail.....

Quels sont mes recours?

Merci